



Ville de Cap-Chat

Assemblée publique de consultation

Règlements n° 331-2024 - 332-2024 et 333-2024

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux contribuables de la Ville de Cap-Chat par le soussigné, Yves Roy, directeur général et greffier :

- 1^e **QUE** lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4^{ième} jour de mars 2024, le Conseil de cette municipalité a adopté les Projets de Règlement suivants et tiendra une **Assemblée publique de consultation le 26 mars 2024, à compter de 17 h, à la salle du Conseil municipal sise au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat.**

Résumé des Projets de Règlement

Titres et buts des Règlements

Titre : Règlement N° 331-2024 amendant le Règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 067-2006 afin d'hausser le niveau de protection de la qualité des eaux captées par les prises d'eau municipales.

But: Hausser le niveau de protection de la qualité des eaux captées par les prises d'eau municipales en conformité avec les exigences de la MRC à ce sujet.

Titre : Règlement N° 332-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 068-2006 afin de contrôler les usages, activités et installations susceptibles de nuire à la qualité des eaux captées par les prises d'eau municipales.

But : Contrôler les usages, activités et installations susceptibles de nuire à la qualité des eaux captées par les prises d'eau municipales.

Titre : Règlement N° 333-2024 amendant le Règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 067-2006 afin d'identifier les secteurs propices à la formation d'un îlot de chaleur urbain et d'ajouter des mesures permettant d'atténuer la fréquence, l'intensité et la durée de ce phénomène.

But : Identifier les secteurs propices à la formation d'un îlot de chaleur urbain et d'ajouter des mesures permettant d'atténuer la fréquence, l'intensité et la durée de ce phénomène.

Localisation des zones concernées

L'ensemble des zones de la Ville de Cap-Chat sont concernées.

-
- 2^e **QU'**au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou la personne nommée par le Conseil expliquera la teneur des Projets de règlement susmentionnés ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

- 3^e **QUE** les Projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau du soussigné, au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat, du lundi au vendredi, aux heures ordinaires de bureau.

Cap-Chat, le 13 mars 2024

Yves Roy
Directeur général et greffier

YR/ml